

## **Séance du 14 avril 2021**

**PRESENTS** : DORFFER Joël – ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie - MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STRASSER Damien – STRASSER Daniel - WALTER Karine.

**EXCUSE** : STECHER Gaël

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 14 avril 2021 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 mars 2021
- 2) Compte-rendu des délégués des différents syndicats
- 3) Dénomination de la rue à la Cité des Cadres
- 4) Délibération taxes foncières
- 5) Délibération acceptation devis armoire murale
- 6) Prévision travaux budget 2021
- 7) Délibération subventions versées aux associations
- 8) Délibération RIFSEEP
- 9) Vote du budget Primitif 2021
- 10) Transfert compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes de l'Outre Forêt
- 11) Divers

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de rajouter :

- 9) modification des statuts du Syndicat Mixte de la Région de Sultz-sous-Forêts
- 10) délibération modificative de l'affectation du résultat de l'exercice 2020
- 11) Vote du budget Primitif 2021
- 12) Transfert compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes de l'Outre Forêt
- 13) Divers

Les membres présents approuvent cette proposition.

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 MARS 2021**

Le compte-rendu du 3 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

### **2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS**

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

### **3) DENOMINATION DE LA RUE A LA CITE DES CADRES**

**VU** la construction de la maison d'habitation appartenant à M. STECK Sébastien et Mme FRIEDMANN Aurélie, il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours, de la Poste d'identifier clairement les adresses des immeubles, de procéder à la dénomination de la rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,  
**PROPOSE** de nommer la rue, rue de la Rivière.

### **4) DELIBERATION TAXES FONCIERES**

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Il est proposé, suite à ces informations,

- de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :
  - TFPB : 27,26 %
  - TFPNB : 64,34 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**,  
**DECIDENT** d'appliquer les taux indiqués ci-dessus.

### **5) DELIBERATION ACCEPTATION DEVIS ARMOIRE MURALE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal 3 devis différents pour la mise en place d'une armoire murale dans la salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,  
**VALIDE** le devis de l'entreprise IMAG'IN de SEEBACH pour un montant global de 4 600,80 € TTC. La dépense sera prévue au Budget Primitif 2021 en section d'investissement  
**MANDATE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **6) PREVISION TRAVAUX BUDGET 2021**

La pose des pare-ballons déjà prévue au budget 2020 a été reconduite pour un montant de 6 000 € subventionné à 50 %, le reste est pris en charge par le FCO.

Vu la vétusté de la tondeuse et une succession de pannes, un montant de 2 000 € est à prévoir au budget pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse.

Vu le manque de place pour les archives, un montant de 5 000 € est à prévoir au budget pour la mise en place d'une armoire murale.

Des travaux de mise en conformité du réseau d'eau potable sont prévus par le Syndicat des Eaux à la Cité des Cadres. Pour être en conformité avec la protection incendie, la commune mettra en place un poteau d'incendie.

Pour résoudre un problème d'écoulement d'eaux pluviales sur une parcelle privée, un busage d'environ 40 mètres linéaire est à réaliser jusqu'au fossé. Le montant estimatif des travaux est d'environ 8 000 €.

Monsieur le Maire fait part que la Collectivité Européenne d'Alsace peut verser une subvention exceptionnelle pour divers travaux. Il propose des travaux de mise en conformité du terrain d'entraînement dont le coût s'élève à 15 000 €, le reste à payer est pris en charge par le FCO.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite et demande un temps de réflexion pour d'éventuels travaux plus prioritaires. M. le Maire fait part d'inscrire le projet d'évacuation d'eaux pluviales et de sécurisation des propriétés privées attenantes au fossé pour la demande de subvention.

Un montant de 54 000 € est à prévoir au budget pour le début des travaux de rénovation de l'école primaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVENT** les projets qui seront inscrits au budget primitif 2021.

## **7) DELIBERATION SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

Vu l'annulation de toutes les manifestations compte tenu de la pandémie de la Covid-19, Monsieur le Maire propose de maintenir cette année les subventions aux associations, soit 240 € par association. En sus de la subvention annuelle, l'Association ALMO bénéficiera d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour les travaux de sécurisation de leur site.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVENT** cette proposition. Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2021.

## **8) DELIBERATION RIFSEEP**

M. le Maire explique qu'il convient de mettre en place le RIFSEEP en lieu et place de l'indemnité de fin de mission de Préfecture versée en fin d'année pour les agents. Le RIFSEEP se compose de deux parties, l'IFSE et le CIA. Il s'applique au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet. Il propose de fixer la part de :

- l'IFSE à 70 % dont 85 % du montant lié à la fonction et 15 % à l'expertise de l'agent
- le CIA à 30 % lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **DECIDENT** d'instaurer le RIFSEEP dans les conditions indiquées ci-dessus.

## **9) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS**

**Vu** l'article L 5711-1 du CGCT régissant le fonctionnement des syndicats mixtes fermés

**Vu** les articles L 5211-17 à L 5211-20 du CGCT précisant les modalités de modification des statuts en matière de calcul des participations

**Considérant** que les critères actuels de calcul des participations suite aux changements de fiscalité sont caduques

**Considérant** la délibération du Syndicat Mixte de la Région de Sultz-sous-Forêts en date du 8 avril 2021 relative à la modification des statuts en matière de calcul de quote-part de l'article 8 cité ci-après :

### **Article 8 – Ressources**

Les collectivités s'engagent à pourvoir aux dépenses de création et d'entretien des établissements ou services pour lesquels le syndicat est constitué.

Les recettes du budget du syndicat comprennent une quote-part de chaque collectivité membre, calculée selon les 2 critères suivants à parts égales :

1. Nombre d'élèves présents au collège en année N-1
2. Produit du Potentiel financier de l'année N-1 par la population INSEE de l'année N-1

**Considérant** que les membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois à partir de la notification pour se prononcer sur la modification envisagée des statuts et que passé ce délai à défaut de délibération, la décision est réputé favorable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**EMET un avis favorable** à la modification des statuts en matière de calcul de quote-part de l'article 8 comme indiquée ci-dessus.

## **10 DELIBERATION RECTIFICATIVE AFFECTATION DU RESULTAT**

**ANNULE ET REMPLACE** pour erreur, la délibération du Conseil municipal en date du 3 mars 2021 approuvant la décision modificative de l'affectation du résultat, que l'affectation du résultat en recettes d'investissement est erronée et qu'elle devrait être de 21 645,18€ et non de 16 665,18 €, qu'il est nécessaire d'apporter les corrections à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'affecter la somme de **21 645,18 €** en recettes d'investissement, ligne 001 du Budget Primitif 2021.

## **11) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif 2021 qui s'arrête aux sommes suivantes :

- Dépenses et recettes de fonctionnement            542 674,06 €
- Dépenses et recettes d'investissement            190 845,18 €

## **12) TRANSFERT COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORET**

Vu la délibération n° 17/2021, en date du 24 février 2021, du Conseil de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, relative à la prise de compétence « mobilités » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2019 constatant les statuts de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'émettre un avis favorable au transfert, à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt de la compétence « organisation de la mobilité ».

## **12) DIVERS**

Pour désigner les personnes appelées à former la prochaine liste préparatoire des jurys d'assises, M. le Maire propose de tirer au sort deux personnes sur la liste électorale.

Ont été tirées au sort :

- M. MOCHEL Philippe Pierre 4 rue de l'Indre né le 07/05/1968 à STRASBOURG
- Mme KELLER Célia 4 rue du Stade née le 20/11/1998 à WISSEMBOURG

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'extension du lotissement est à l'étude, qu'il faudra prévoir un nouveau réseau d'assainissement pour l'extension du lotissement, qu'un plan topographique a été sollicité au géomètre. Il propose de consulter le Bureau d'Etudes BEREST pour le projet de maîtrise d'œuvre.

Une demande d'autorisation préalable d'exploiter un fonds agricole a été déposée par la EARL LANG Pascal.

Les travaux de réfection sur la RD 752 par la pose de gravillonnage vont être réalisés.

ES a dû intervenir au potelet sur le toit de l'église pour réparer un court-circuit.

L'Association de Pêche a réalisé, comme tous les ans, une journée de nettoyage de printemps.

Le démarrage des travaux de ES Haute Tension est programmé pour débuter au mois de mai.

La séance est levée à 22H00.